



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 133.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	27	
Qui ont pris part à la délibération :	21	Pour : 21 Contre : 0

*Date de la convocation :* 4 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. M. VALMY. Mme ALEXANDRE.

**Pouvoirs** : M. DUBLIN à M. VICENS. Mme OVADIA à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

**Absents excusés** : MM. DUBLIN. PEGOURIE. THOMAS. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. VERNIER. FOISSAC. DENES. ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

**Objet de la délibération : CESSION DES PARCELLES AH 106/108/541/543/574/575/576/577/578/579/580/581 SITUEES 71-73 ROUTE DE FRONTON**

**Exposé :**

Par délibération du 3 mars 2016, le Conseil municipal approuvait le choix de l'équipe composée de l'opérateur LP Promotion, du cabinet d'architecte Carrère Bourthoumieux et du bailleur social le Nouveau Logis méridional en vue de la cession de l'unité foncière située au 71-73 route de Fronton, constituée des parcelles référencées AH 106/108/541/543/574/575/576/577/578/579/580/581, d'une contenance totale de 2 441m<sup>2</sup>, pour réaliser une opération de logements et locaux commerciaux. Ce bien est actuellement composé de commerces et d'habitations qui sont destinés à être démolis.

Sur la base d'un prix de cession du foncier fixé à 1 673 000 € HT, un premier programme avait été présenté à la commune prévoyant la construction dans 2 bâtiments distincts mais reliés entre eux par une passerelle et implantés sur un socle commun, d'un ensemble de 40 logements (12 T2, 24 T3 et 4 T4) dont 20 logements locatifs sociaux pour une surface de plancher de 2448m<sup>2</sup>, et la création de locaux dédiés à des activités commerciales et tertiaires en RDC du bâtiment donnant sur la route de Fronton, pour une surface de plancher de 923m<sup>2</sup>. En outre étaient prévus la création de 98 places de stationnement dont 81 places en sous-sol, l'aménagement en cœur d'îlot d'un espace vert végétalisé sur le toit-terrasse des commerces en RDC et la réalisation d'un cheminement piéton/cycles traité en continuité de l'impasse Charles Perrault permettant de relier la route de Fronton au chemin de l'Oustalet.

Les caractéristiques du programme ont dû être modifiées au regard des frais d'acquisition engagés par l'EPFL et revus à la hausse en raison d'une part des montants des indemnités d'éviction dues aux titulaires des baux commerciaux et d'autre part des frais de portage de l'EPFL.

Le nouveau programme prévoit la construction dans 2 bâtiments désormais indépendants l'un de l'autre, d'un ensemble de 51 logements (22 T2, 20 T3 et 9 T4) dont 21 en logements locatifs sociaux pour une surface de plancher de 3057m<sup>2</sup> (la moitié de la surface de plancher, soit 1528,50m<sup>2</sup>, est attribuée aux logements locatifs sociaux, conformément à la servitude de mixité sociale imposée par le Plan local d'Urbanisme), et la création de 776 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour 2 commerces dont le plus important doit être dédié à de l'alimentaire. En outre, 72 places de stationnement sont créées en sous-sol pour les 51 logements, et 26 places pour les commerces réparties en aérien et sous-sol. Le cheminement piéton/cycle est conservé en limite séparative sud du terrain.

Le bailleur social associé à ce projet sera la société PATRIMOINE SA Languedocienne.

Le prix de vente de cette parcelle à la société LP Promotion Cœur de ville est fixé à 2 000 000 €.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 mars 2016 désignant l'équipe composée par l'opérateur LP Promotion, le cabinet d'architecte Carrère Bourthoumieux et le bailleur social le Nouveau Logis méridional, comme lauréate de la consultation lancée pour la cession de l'unité foncière située au 71-73 route de Fronton, constituée des parcelles référencées AH 106/108/541/543/574/575/576/577/578/579/580/581, d'une contenance totale de 2 441m<sup>2</sup>, pour réaliser une opération de logements et locaux commerciaux,

Vu l'acte d'engagement du 4 décembre 2018 signé par Monsieur Pierre AOUN au prix de 2 000 000€, agissant pour le compte de la société LP Promotion Cœur de ville,

Vu l'avis des domaines en date du 15 novembre 2018 qui évalue le prix de cession des terrains à LP PROMOTION à 2 000 000 € HT,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver la cession des parcelles AH 106/108/541/543/574/575/576/577/578/579/580/581, d'une contenance totale de 2 441m<sup>2</sup> à la société LP Promotion Cœur de ville, représentée par Monsieur Pierre AOUN au prix de 2 000 000€ (montant non assujetti à la TVA).

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente et l'acte authentique.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20181211-11122018\_133-DE  
Reçu le 14/12/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,  
C=FR  
14/12/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E